



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21/03/2016**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 15 mars 2016

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Jean-Yves BOUCHUT, Pascale PIECHON, Jean-Paul THORAL, Christèle CROZIER, François ISOREZ, Michel JOYAUX, Andrée ZUPPETTI, Sylvianne MARDUEL, Bernard BERTHOLON, Eric CARRA, Franck GREGOIRE, Valérie SALIGNAT, Audrey STANIS

Secrétaire : Michel JOYAUX

Absente non excusée :

Absentes excusées : Christiane JUGNET donne pouvoir à Sylvianne MARDUEL.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 29 février 2016.
- **Budget commune**
- Vote du compte administratif 2015
- Vote du compte de gestion 2015 du receveur municipal
- Vote des subventions aux associations et organismes divers
- Délibération pour affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
- Vote des taxes directes locales
- Vote du budget primitif 2016
- **Budget assainissement**
- Collectif :
- Vote du compte administratif de l'exercice 2015
- Vote du compte de gestion de l'exercice 2015 du receveur municipal
- Affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2015
- Vote du budget primitif 2016
- Non collectif :
- Vote du compte administratif 2015
- Vote du compte de gestion 2015 du receveur municipal
- Affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2015
- Vote du budget primitif 2016
- Délibération pour autorisation de signature du nouveau bail professionnel avec le cabinet médical.
- Questions diverses

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 29 février 2016.

Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2015 Budget Communal.

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de la séance, Monsieur François ISOREZ prend la présidence de l'assemblée, et invite le Conseil à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité



APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF de la commune pour l'exercice 2015 et en arrête les résultats comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses réalisées 1 284 942, 60 €
- Recettes réalisées 1 448 571, 23€

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 163 628, 63 €

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses réalisées 1 005 210, 13 €
- Recettes réalisées 1 059 941, 83 €

Excédent d'investissement de l'exercice 2015 54 731,70€

Approbation du Compte de Gestion du Budget Communal de l'exercice 2015 dressée par Mme le Receveur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget Communal du budget communal de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Madame le Receveur, pour le Budget Communal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Attribution de subventions aux Associations locales et divers organismes année 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir étudié les demandes et délibéré, **PAR 13 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS**

DECIDE d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2016 :

CLUB DE L'ACCUEIL RONTALON	600,00
LE PETIT ALANQUE	1 500,00
AMICALE PETANQUE RONTALON	300,00
AU DELA DES MOTS	1 010,00
FOOTBALL CLUB RONTALON	1 200,00
MUSIQUE A RONTALON	500,00
SPA	389,76
LE SENTIER BOTANIQUE	300,00
LES AMIS DE LA MAISON PAROISSIALE	300,00
LYCEE DES MONTS DU LYONNAIS	80,00
CHAMBRE DES METIERS	40,00
MFR ST LAURENT DE CHAMOUSSET	120,00



MFR TARTARAS	40,00
ECOLE DU CHAPOLY	80,00
ECOLE DE RONTALON	2 200,00
TOTAL	8 659,76€

Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement de l'exercice 2015 au Budget Communal 2016.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE

DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement avec les centimes comme suit :

RESULTAT de clôture de l'exercice 2015	163 628, 63 €
Affectation en réserves à la section investissement au compte 1068	163 628, 63 €

Budget Primitif de l'exercice 2016 de la commune. Vote des taux des taxes directes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir examiné le Budget présenté et délibéré.

VOTE A QUINZE VOIX POUR, chapitre par chapitre pour la section fonctionnement et par opération la section investissement le Budget Primitif de l'exercice 2016 et en arrête les montants.

SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses..... 789 910,00 €
- Recettes 789 910,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses..... 796 672,81 €
- Recettes 796 672,81 €

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des produits des impositions aux contributions directes locales pour l'année 2016 et vote les taux pour l'année 2016 :

Taxe habitation	19,06%
Taxe foncière bâtie	28,27%
Taxe foncière non bâtie	80,38 %

Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2015 du Service d'Assainissement collectif

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir examiné le document présenté et délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Service d'Assainissement collectif, comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

- * Dépenses réalisées 36 712,64 €
- * Recettes réalisées 46 342,58 €



CONSTATE un excédent de fonctionnement de clôture de 9 629,94 €

SECTION INVESTISSEMENT

- * Dépenses réalisées 34 462,61€
- * Recettes réalisées 33 238,99 €

CONSTATE un excédent d'investissement de clôture 53 945,08 €

Approbation du Compte de Gestion Assainissement collectif de l'exercice 2015 dressée par Mme le Receveur

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 du Budget Assainissement en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de la Section d'exploitation de l'exercice 2015 au Budget Assainissement Collectif

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT les besoins de financement de la section d'investissement du budget assainissement collectif.

DECIDE, à l'unanimité d'affecter le résultat de la section d'exploitation avec les centimes comme suit :

RESULTAT de clôture de l'exercice 2015	9 629,94 €
Affectation en réserves à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2016 au compte 1068 de	9 629,94 €

Approbation du Budget Primitif du service d'assainissement collectif pour 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF pour l'exercice 2016 du service Assainissement Collectif et en arrête les montants tant en dépenses qu'en recettes à ceux présentés ci-dessus :

45 961,25 € pour la section d'exploitation,

Pour la section d'investissement en recettes et en dépenses : 333 828,64 €



Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2015 du Service d'Assainissement non collectif

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir examiné le document présenté et délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Service d'Assainissement non collectif, comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses réalisées 462,00 €

Recettes réalisées 6 010,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées 27 000,00 €

Recettes réalisées 27 000,00 €

CONSTATE un excédent de fonctionnement de clôture de 7 853,91 €.

Approbation du Compte de Gestion Assainissement Non Collectif de l'exercice 2015 dressée par Mme le Receveur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 du Budget Assainissement Non Collectif en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de la Section d'exploitation de l'exercice 2015 au Budget Assainissement non Collectif

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section d'exploitation avec les centimes comme suit :

RESULTAT de clôture de l'exercice 2015	7 853,91 €
Affectation en réserves à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2015 en report en exploitation R002 :	7 853,91 €



Approbation du Budget Primitif du service d'assainissement non collectif pour 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF pour l'exercice 2016 du service Assainissement Non Collectif et en arrête les montants tant en dépenses qu'en recettes :

Section d'exploitation : **11 953,91 €**

Le conseil municipal décide de renouveler le bail professionnel avec l'ostéopathe et les infirmières libérales, et autorise Monsieur le maire à signer le nouveau contrat pour 6 ans.

Compte rendu des commissions

Pascale PIECHON et Franck GREGOIRE

Nouveau conseil municipal d'enfants dont une seule fille.

Participation à la cérémonie aux monuments aux morts le 19 mars 2016. Madame PIECHON regrette de ne pas avoir remis officiellement la médaille et l'épinglette à la boutonnière qui leur avait été achetée avant la cérémonie.

Remarque de Michel JOYAUX qui propose d'inviter les enfants du CME à servir le buffet du pot d'accueil à la suite.

Madame PIECHON informe le conseil que les enfants foisonnent d'idées.

Jean Yves BOUCHUT, commission bâtiments, fait part de l'avancée du projet de boulangerie suite à la dernière rencontre avec Monsieur THIVOLET et sa compagne. Proposition de fournir le local sans matériel. On est en attente de leur accord du financement pour l'achat du matériel.

La commune va se renseigner sur d'éventuels aides.

Michel JOYAUX

Réunion RETEX régional organisé par l'Agence Régionale de la Santé de LYON sur le plan anti dissémination chikungunya et dengue en métropole ; surveillance entomologique et épidémiologique en Rhône-Alpes. Emergence du virus Zika. Implication des communes.

Il informe que la réunion organisée par le Syndicat du câble a été reportée au 30 mars 2016.

Il relate la visite de la centrale villageoise des panneaux orientée photovoltaïques Communauté de communes de CONDRIEU, village des HAIES, le samedi 19 mars 2016. Riche en information sur la mise en œuvre de cette société par actions simplifiées, 500m² de panneaux solaires, collectivités et particuliers.

Suite à l'arrêt des cloches, Monsieur le maire fait lecture d'un poème écrit par Séverine LACHEVRE.

Monsieur le maire rappelle l'encadrement nécessaire pour le sentier botanique car plusieurs panneaux seraient posés sur des parcelles privées, il est préférable d'établir des conventions d'autorisation avec les propriétaires.

Séance levée à 22 h 50